RD Congo

Plus de 41 victimes lors d'une opération de police d'envergure contre la délinquance à Kinshasa

Policiers de l'opération « Likofi »

Le 15 octobre 2014, le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) a rendu public un rapport sur les exactions commises par des éléments de la police nationale congolaise (PNC) à Kinshasa durant l'opération « Likofi » (coup de poing en Lingala), destinée à éradiquer la délinquance. En trois mois - entre le 15 novembre 2013 et le 15 février 2014 – plus de 41 personnes de sexe masculin, dont des mineurs, ont été exécutées. Seuls neuf corps ont été retrouvés. Les autres sont portés disparus. Parmi ces victimes, Kitoti Makusu Mitterrand, un chauffeur de taxi de 23 ans.

Le 7 février 2014, au matin, M. Makusu Mitterrand renverse mortellement une personne avec son taxi sur le boulevard Lumumba, dans la commune de Masina. Pour échapper à la vindicte populaire, il se rend au commissariat du marché de la liberté. Il est auditionné, puis placé en garde à vue. Dans la soirée du 8 février, le commissariat reçoit un message de la hiérarchie indiquant que des policiers de l'opération « Likofi » viendront récupérer un criminel récidiviste. Tard dans la nuit, un commando de policiers armés et portant des cagoules arrive à bord d'un véhicule tout-terrain non immatriculé. Les policiers du commissariat leur remettent M. Makusu Mitterrand à la place du « kuluna » (bandit). Kitoti Makusu Mitterrand ne réapparaîtra plus jamais.

Sa famille saisit la justice militaire. Le chef d'antenne et le commandant du commissariat sont appréhendés. Le 24 juin 2014, un tribunal militaire condamne le commissaire principal du marché de la liberté à 10 ans de prison pour « enlèvement, arrestation arbitraire et faux en écriture ». Un dossier est ouvert à l'auditorat général contre le major Kasongo, alias Longange, qui aurait dirigé le commando, et contre la hiérarchie militaire. Comme plusieurs autres plaintes déposées par des familles de victimes, la justice n'avance pas. La communauté internationale doit faire pression sur les autorités du pays pour que justice soit faite.

COURRIER de l'ACAT
magazine chrétien des droits de l'homme

Supplément au *Courrier de l'ACAT* ne peut être vendu séparément
Directeur de la publication : François Picart, président de l'ACAT
Impression ACAT - CPPAP n° 1112 g82814 - ISSN 0519417

RD Congo

Contexte

Composition de l'opération « Likofi »

L'opération « Likofi » a été menée par des agents de la PNC, notamment par des unités spécialisées de la Légion nationale d'intervention (LENI) et du Groupe mobile d'intervention (GMI). Environ 280 hommes ont participé aux opérations entre le 15 novembre 2013 et le 15 février 2014.

Mode opératoire des escadrons de la mort

Les présumés « kulunas » (bandits) sont arrêtés par des agents de la PNC puis amenés dans les commissariats les plus proches. D'autres policiers viennent ensuite les récupérer pendant la nuit et les conduisent au GMI-Est. D'autres policiers prennent la relève et se chargent de les tuer par balle, étranglement ou pendaison. Les corps sont ensuite déposés à la morgue pour, ensuite, être jetés dans le fleuve Congo ou enterrés dans des fosses communes.

Une volonté des autorités de cacher la vérité

Le 2 juin 2014, une description de chacun des cas documentés par le BCNUDH a été transmise à la ministre de la Justice et des droits humains afin que les autorités mènent des enquêtes. À plusieurs reprises, les autorités congolaises ont été interpellées pour connaître les actions entreprises. Malgré plusieurs plaintes déposées, un seul jugement a été rendu, mais pas pour meurtre. Le lendemain de la publication du rapport du BCNUDH, les autorités congolaises ont appelé à l'expulsion de son directeur, Scott Campbell. Les familles des victimes se trouvent plus que jamais dans l'incertitude quant au sort réservé aux membres de leur famille disparus.

Rapport du BCNUDH : http ://monusco.unmissions.org/Portals/MONUC-French/BCNUDH%20-%20Rapport%20LIKOFI%20-%20Octobre%202014%20-%20VERSION%20ORIGINALE.pdf

Sources de l'Appel urgent : RENADHOC, ASADHO, BCNUDH

Mode d'emploi

1. **Signer les lettres jointes.**
2. **Les expédier, au plus vite, à l'adresse indiquée (Tarifs postaux : France 0,61 € / UE 0,83 € / reste du monde 0,98 €).**
3. **Si possible, envoyer une copie de votre lettre à l'ambassade du pays concerné.**